



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Nref : sgal/CH

Paris, le 20 mai 2021

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Objet : recrutements rentrée 2021

Monsieur le Ministre,

Nous tenons à vous faire part de l'urgence de recrutements pour la rentrée 2021.

Dans les collèges, lycées et lycées professionnels, les conditions d'enseignement et d'apprentissage des élèves se dégradent en EPS depuis plusieurs années. Depuis 2017, 457 postes ont été supprimés en EPS pour près de 97 000 élèves supplémentaires dans le second degré. En découle sur le terrain :

- des effectifs par classe pléthoriques.
- une continuité du service public non assurée partout faute de moyens de remplacement. Aux rentrées 2019 et 2020, il manquait un enseignant d'EPS dans 10% des établissements selon nos enquêtes de rentrée.

On assiste donc à une dégradation importante du service public d'éducation en EPS.

Pour la rentrée 2021 le nombre de suppression de postes en EPS devrait être de plus de 200 postes fixes en établissement, sans compter les suppressions de postes en zone de remplacement que nous connaissons suite au mouvement intra académique, alors que 43 000 élèves supplémentaires sont attendus.

Afin d'assurer la qualité et la continuité du service public de l'EPS et du sport scolaire, il est donc plus qu'urgent d'augmenter les recrutements, d'autant plus que :

- Les enseignant-es d'EPS représentent une population particulièrement exposée en termes de santé et de pénibilité : le CHS du 23.11.2003 rappelle que les enseignant-es d'EPS font partie « des populations les plus exposées » et que « les accidents et les maladies professionnelles affectaient plus particulièrement les professeurs d'EPS » (BO n°21 du 27.05.04).
- Il est nécessaire de développer la pratique physique de tous les élèves comme le montre l'ensemble des études (développement de la sédentarité, écrans...).

Dans notre discipline, il est largement possible de recruter car de nombreux candidat-es passent les concours du CAPEPS, et ce chiffre croit chaque année. A ce titre, nous revendiquons un plan pluri annuel de recrutement de 1 500 postes par an pendant au moins 5 ans. Cela doit se mettre en place dès cette année.

C'est pourquoi nous demandons que des listes complémentaires soient établies aux concours des CAPEPS externe et interne 2021 pour répondre aux besoins d'une EPS de qualité.

Nous rappelons que les textes réglementaires prévoient déjà des listes complémentaires, qu'il faudra sensiblement augmenter. L'article 5.6 du décret 80-627 du 04.08.80 relatif au statut particulier des professeurs d'EPS modifié par le décret n°2013-768 du 23.08.2013 à l'article 22, rappelle : « Pour chaque section des concours, le jury établit par ordre de mérite la liste des candidats admis. Il établit une liste complémentaire afin de permettre le remplacement de candidats inscrits sur la liste principale d'admission qui ne peuvent être nommés ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emplois survenant dans l'intervalle de deux concours ».

En espérant que l'intérêt du service public pourra être pris en compte pour la préparation de rentrée 2021, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos cordiales salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hubert', with a large, sweeping flourish extending to the right.

Benoît HUBERT
Secrétaire Général